



Donation d'un bien immobilier sans être mariés

Par **al54**, le **27/03/2018 à 15:18**

Bonjour, mon beau père va faire une donation d'un bien immobilier à son fils. A ce jour nous sommes Pacés, avec un testament et nous avons deux enfants ensemble. En cas de séparation comment cela se passerait il? j ai l'intention d'investir de l'argent dans les travaux de rénovation mais légalement la maison ne sera pas à mon nom. et en cas de décès? nous avons écrit sur notre testament que nos biens immobiliers reviendraient au dernier vivant. merci

Par **Visiteur**, le **28/03/2018 à 08:15**

Bonjour, Le Père de votre partenaire de PACS n'est pas votre beau-père. Un testament peut être modifié. La solution est de créer une SCI avec à chacun les parts qui correspondent à son apport

Par **amajuris**, le **28/03/2018 à 10:33**

bonjour, il ne faut jamais investir dans un bien qui ne vous appartient pas sauf si c'est un cadeau. salutations